

L'an deux-mille dix-neuf, le six novembre à 18h00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS.

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Jean-Jacques Cotel, Daniel Damart, Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Michel Dollet, Marylène Fatien, Sylvie Gorin, Raymond Kretowicz, Jacques Labalette, Emmanuelle Lapouille-Flajolet, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Alain Prévost, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Daniel Tabary, Philippe Viard.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (pouvoir à Michel Mathissart), Nicolas Desfachelle (pouvoir à Sylvie Gorin), Marc Desramaut, Gérard Dué (pouvoir à Thierry Spas), Éric Duflot, Michel Flahaut, Christiaen Hémar, Nicolas Kusmierk (pouvoir à Marylène Fatien), Louis Lambert (pouvoir à Maurice Soyez), Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Jacques Patris, Vincent Théry, Alain Van Ghelder.

Ordre du Jour

I. Approbation du compte rendu de la séance du mardi 18 juin 2019

II. Projets de délibérations

Pôle Ressources – Comptabilité / Finances

2019-11-01 Admission en non-valeur au budget principal
2019-11-02 Décision modificative n°2 au budget principal
2019-11-03 Sorties de l'actif
2019-11-04 Modification des tarifs 2019

Pôle Ressources – Affaires Juridiques

2019-11-05 Suivi des actions du PLPDMA - Demande d'accompagnement financier auprès de l'ADEME
2019-11-06 Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé – Autorisation de signature
2019-11-07 Cession du terrain de la déchèterie de Bapaume et constitution des servitudes de passage – Autorisation de signature
2019-11-08 Contrat de location d'un engin au centre de Compostage de Riencourt – Exonération des pénalités de retard de livraison

Pôle Ressources – Ressources Humaines

2019-11-09 Arbre de Noël 2019

III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

IV. Questions diverses

Monsieur Thierry SPAS :

Le quorum étant réuni, je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Daniel TABARY.

Au niveau des pouvoirs, nous avons :

Conseiller excusé	Conseiller bénéficiaire du pouvoir
Nicolas Kusmierek	Marylène Fatien
Louis Lambert	Maurice Soyez
Gérard Dué	Thierry Spas
Nicolas Desfachelle	Sylvie Gorin
Jean-Pierre Bavière	Michel Mathissart

I. Approbation du compte rendu de la séance du mardi 18 juin 2019

Monsieur Thierry SPAS : Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2019, pour rappel le secrétaire de séance était M Ernest Auchart.
Avez-vous des remarques particulières ?

Aucune. Nous pouvons considérer qu'il est adopté.

II. Projets de délibérations

- 2019-11-01 Admission en non-valeur au budget principal

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°1 concerne une admission en non-valeur d'un montant de 546,22 €.

Il s'agit essentiellement de factures non payées et sans possibilités de recouvrement pour le Trésor concernant des accès uniques en déchèteries et de non-paiement de redevance de traitement des déchets verts.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

- 2019-11-02 Décision modificative n°2 au budget principal

Monsieur Thierry SPAS : La deuxième délibération concerne une décision modificative du budget.

Cette décision modificative n°2 est en grande partie la continuité de la décision modificative n°1 adoptée lors de notre Conseil du 18 juin dernier.

Elle permet en effet de continuer de régulariser et de finaliser les écritures de TVA du budget principal de l'année 2018. Ces réécritures font suite au contrôle fiscal de l'année dernière.

A la suite de cette délibération, le SMAV aura régularisé sa situation à propos de la TVA auprès des services de l'Etat, travail engagé il y a 3 ans.

Nous poursuivons également à travers cette décision modificative l'optimisation de notre flotte automobile avec la vente de plusieurs véhicules légers et d'un poids lourd qui compense quelques nouvelles dépenses en matière de carburant et de télécommunication ainsi qu'une régularisation de notre cotisation assurance suite au sinistre avec le TER.

Enfin, nous continuons notre participation au sein de la SAS Eurametha en lien avec la délibération du 26 juin 2018 pour un montant de 22 500 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

- 2019-11-03 Sorties de l'actif

Monsieur Thierry SPAS : La délibération concerne la sortie de notre actif de 7 véhicules qui ont été vendus par le biais du site d'enchères « Webenchères » pour un montant total de 111 014,16 €.

Ce résultat est dû au travail d'optimisation des moyens en cours de réalisation par le pôle ressources.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-11-04 Modification des tarifs 2019

Monsieur Thierry SPAS : Cette délibération est une simple adaptation de nos tarifs de vente de composteurs. Elle nous permettra de faire bénéficier de nos tarifs des marchés publics aux associations partenaires du territoire.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-11-05 Suivi des actions du PLPDMA - Demande d'accompagnement financier auprès de l'ADEME

Monsieur Thierry SPAS : La délibération n°5 concerne le montage de notre dossier de demande d'accompagnement financier à l'ADEME pour le Plan Local de Prévention.

Le chiffrage reprend l'ensemble des dépenses prévisionnelles sur les 36 prochains mois à savoir :

- l'ensemble des dépenses en matière de ressources humaines (animation, communication, affaire juridique)
- celles en matière d'acquisition de composteurs individuels et collectifs, de prestations payées à des tiers comme le CPIE,
- les coûts de communication et de publication de documents
- l'achat de petits matériels
- le développement de la collecte des bio déchets des restaurateurs

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-11-06 Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé – Autorisation de signature

Monsieur Thierry SPAS : La délibération acte la signature du nouveau contrat territorial pour la valorisation du mobilier usagé avec l'Eco Organisme ECO MOBILIER.

Ce contrat fixe les objectifs à atteindre entre 2019 et 2023, à savoir :

- un taux de collecte séparée de 40%,
- un taux de valorisation de 90% des DEA collectés séparément
- un taux de recyclage et de réutilisation de 50 % sur le gisement valorisé.

La nouveauté de ce contrat est la prise en compte des couettes, oreillers et autres objets de maison rembourrés et donne la possibilité de compacter, afin d'optimiser les chargements, d'une partie du gisement de DEA constitué de meubles en bois qui ne pourrait pas être réemployés.

Les services travaillent à la mise en service de cette benne supplémentaire en déchèteries.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-11-07 Cession du terrain de la déchèterie de Bapaume et constitution des servitudes de passage – Autorisation de signature

Monsieur Thierry SPAS : La délibération 7 est une régularisation de l'acte de cession du terrain de la déchèterie de Bapaume de la ville de Bapaume au SMAV et la formalisation d'une servitude de passage pour permettre à nos véhicules l'accès à la déchèterie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-11-08 Contrat de location d'un engin au centre de Compostage de Riencourt – Exonération des pénalités de retard de livraison

Monsieur Thierry SPAS : La délibération 8 concerne la location d'un engin de manutention à la société Vivier pour l'exploitation de l'unité de compostage de Riencourt les Bapaume.

La société Vivier, titulaire du marché de location, n'a pas été en mesure de livrer dans les délais le matériel prévu.

Aussi, afin de compenser ce retard, cette société nous a livré un matériel dans l'attente facturé à un prix différent que celui du marché ce qui a généré un décalage dans le démarrage du contrat et donc l'application de pénalités de retard.

La société Vivier a depuis régularisé sa situation en transmettant des avoirs correctement datés qui annule les pénalités préalablement demandées.

L'objet de cette délibération est d'acter l'annulation des pénalités.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

➤ 2019-11-09 Arbre de Noël 2019

Monsieur Thierry SPAS : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, nous prévoyons l'organisation d'un Arbre de Noël à destination des enfants du personnel de moins de 13 ans. Cette manifestation se tiendra le samedi 7 décembre après-midi dans la salle des fêtes prêtées par la commune de Duisans. Les enfants seront pris en charge dans de petits ateliers créatifs et festifs, pourront goûter et recevoir un cadeau.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Monsieur Thierry SPAS : Enfin, vous retrouvez l'état de l'utilisation de la délégation que vous avez bien voulu me confier. Nous retrouvons les conventions et les contrats signés pour le SMAV.

Si vous avez des questions à poser, je suis à votre disposition pour en discuter.

A. Conventions

- Convention de collecte gratuite des films radiographiques avec RHONES ALPES ARGENT sur 3 sites du SMAV le 23/05/2019
- Convention relative à l'accueil des communes du Territoire du Syndicat Mixte Artois Valorisation à la déchèterie de la Communauté de Communes du Ternois à compter du 1^{er} janvier 2020 signée le 20 juin 2019
- Convention de partenariat signée avec ECO DDS le 21/06/2019 dans le cadre de notre ré adhésion
- Contrat type de reprise option fédération FEDEREC du carton ondulé de la sorte 1,05 A signée avec HAINAUT RECYCLAGE le 27/06/2019
- Renouvellement de la convention de partenariat relative à l'enlèvement des encombrants sur les Points d'Apport Volontaire et à la gestion de cette problématique par la médiation auprès des habitants des quartiers prioritaires sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras signée le 2 juillet 2019
- Convention de partenariat avec LIVE NATION dans le cadre du MAIN SQUARE FESTIVAL jusque 2026 signée le 05/07/2019
- Avenant n°1 à la convention de reprise des journaux et magazines de la sorte 1,11 signé avec NORSKE SKOG le 30/07/2019
- Convention d'avance en compte courant entre les associés ENGIE BIOGAZ - CUA -SMAV -VEOLIA EAU et EURAMETHA signée le 15/07/2019 ;

B. Contrats

- Location d'un compacteur mobile avec la société PACKMAT SYSTEM pour une durée de 12 mois pour un montant de 29 874 € HT signé le 25/09/2019
- Contrat pour un abonnement à la plate-forme SVP pour une durée de 12 mois pour un montant de 10 800 € HT signé le 30/09/2019

La séance est levée à 18h30.